

QUESTIONS ÉCRITES DES HABITANTS & RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE (PAR THÉMATIQUE)



**RÉUNIONS DE QUARTIER
WIJKVERGADERINGEN**

Réunions de quartier 2026

- **Lundi 18 mai - Arcades & Keym**
- **Mardi 2 juin - Boitsfort-centre**
- **Jeudi 18 juin - Coin du Balai**
- **Lundi 7 septembre - Archiducs / Cités-Jardins**
- **Lundi 21 septembre - Futaie / Dries / Van Becelaere**



Les habitants s'interrogent

CPAS

Logements du CPAS - Heiligenborre:
informations sur le projet de rénovation énergétique

CULTE

Chapelle Notre-Dame Reine des Cieux :
Ce site ne pourrait-il pas être réhabilité en salle de sport pour le quartier ? Il y a une demande pour les enfants les ados les adultes et les seniors.

Le Collège répond

Le Centre de Soins de Jour situé à Heiligenborre est amené à déménager vers le nouveau bâtiment de la Résidence pour Seniors du CPAS, situé avenue des Hannelons. L'avenir des locaux n'est pas encore défini. À terme, le CPAS espère pouvoir lancer un projet de rénovation énergétique de ses bâtiments situés à Heiligenborre. Un tel projet ne pourra toutefois être envisagé qu'une fois les travaux d'extension et de rénovation de la Résidence pour Seniors terminés.

La Fabrique d'église Saint-Clément, propriétaire de la chapelle Dame Reine des Cieux, a signé un bail emphytéotique avec l'asbl ATIPi qui va y créer un centre de jour pour personnes en situation de handicap. Cette asbl est en contact avec les habitants du quartier et nous a déjà indiqué être ouverte à ce que cet espace puisse être mis à disposition du quartier par exemple pour des activités en soirée ou le week-end. Le projet est en cours de finalisation et ATIPi espère commencer les travaux bientôt.



ENVIRON- NEMENT

Les habitants s'interrogent

Compost au Kattenberg :

- importante présence de rongeurs aux abords et dans les jardins voisins;
- odeurs fréquentes et nauséabondes empêchant de profiter des espaces extérieurs.

Le Collège répond

Les remarques ont été relayées au service Environnement, qui nous signale qu'un comité de quartier gère le compost concerné. Le service Environnement va prendre contact avec ledit comité afin de lui signaler que des riverains sont incommodés par des odeurs, et de lui demander d'examiner la possibilité d'installer des mailles anti-rats. De son côté, le service Environnement va faire appel à une société de dératisation pour placer des boîtes d'appâtage.

Par ailleurs, il est bon de savoir que pour atténuer les odeurs, veiller à une bonne alternance des déchets organiques est un atout. Certaines odeurs sont parfois liées à une gestion inadéquate de la matière organique. Elles peuvent notamment résulter d'un excès d'humidité ou d'un déséquilibre entre les matières azotées (restes alimentaires) et les matières carbonées (feuilles mortes, branches, etc.). Un rappel des bonnes pratiques sera effectué auprès des usagers du compost.

Enfin, pour expliquer le contexte actuel qui est assez spécifique, les naturalistes interrogés par le service Environnement signalent qu'une épidémie de gale décime actuellement les populations de renards, qui se trouvent être les principaux prédateurs des rats.



JEUNESSE

Les habitants s'interrogent

Plaine de jeu rue du Bien-Faire :

- rénover la plaine de jeu Van Becelaere : en particulier les filets de foot (mettre un filet avec des petites mailles pour éviter que les enfants s'en servent pour grimper)
- Présence de chiens sans laisse
- Déjections canines dans le bac à sable.
- Grand trou dans la haie à réparer pour éviter le passage des chiens et chats errants.
- Propreté : nombreux mégots
- Rappel des interdictions à l'entrée du parc : ne pas fumer, interdit aux chiens...

Plaine de jeu "Rouge" (Coin du Balai) : évolution du projet de rénovation

Le Collège répond

Les plaines de jeux communales, dont fait partie celle de la rue du Bien-Faire, doivent répondre à des normes de sécurité et à des exigences techniques spécifiques.

Les filets de foot aux mailles plus fines sont plus fragiles et n'empêcheraient pas spécialement les enfants de s'y accrocher pour grimper. Le service en charge analysera votre demande afin d'évaluer si une adaptation des mailles ou une autre solution pourrait être envisagée.

Concernant la présence de chiens dans la plaine et les problèmes de propreté, nous rappelons que les plaines sont des espaces publics soumis à des règles de bien vivre ensemble ainsi qu'au Règlement général de police.

Un panneau à l'entrée rappelle les bons usages, notamment le respect de la propreté et l'interdiction des chiens. Il est vrai que le panneau devrait être modifié pour y insérer l'interdiction de fumer. Nous allons demander aux gardiens de la paix de passer plus régulièrement à cet endroit pour sensibiliser les usagers au respect de ces consignes !

La Plaine de jeu « Rouge » mérite depuis un bon bout de temps d'être rénovée. C'est en bonne voie ! Le marché public pour attribuer les travaux a été approuvé par le Conseil communal ce mardi 16 juin. Les travaux en grande partie subsidiés sont le résultat d'une participation citoyenne à laquelle vous avez participé à l'automne 2025. Grâce à cette intelligence collective et aux idées précises des habitants, la nouvelle plaine intégrera des éléments inclusifs, sportifs, intergénérationnels. Nous savons combien avoir une chouette plaine de jeux répond à ce besoin de lieux de rencontre, et favorise la bonne cohésion de quartier. Entre-temps, sachez que d'autres plaines conviviales vous attendent dans la commune.



MOBILITÉ

Les habitants s'interrogent

Fermeture du pont Fraiteur :

report de trafic dans les les rues du Brillant, avenue de la Sauvagine et du Martin-Pêcheur. Une solution est-elle envisageable soit au niveau régional ou au niveau communal pour réouvrir dans les deux sens le pont ?

Demande de déplacement de dropzones qui de par leur situation sur l'espace public entravent la circulation des piétons:

- angle rue des Trois Tilleuls - rue des Béguinettes
- angle rue des Béguinettes - rue des Garennes
- angle avenue des Noisetiers - avenue Coloniale

Le Collège répond

Nous sommes bien conscients des problèmes de mobilité, de bruit et de pollution liés à la mise à sens unique du pont Fraiteur. Comme vous le soulignez, la gestion de ce dossier dépend de la Région. La réouverture dans les deux sens n'est donc pas une décision qui puisse être prise par les Commune d'Ixelles, de Watermael-Boitsfort ou d'Auderghem.

Fin de l'année 2025, la Région a réalisé une nouvelle campagne de comptages sur l'avenue de Visé et sur d'autres points situés sur le territoire de la commune d'Ixelles, à travers l'usage de caméras et de capteurs au sol, en distinguant camions, bus, voitures et piétons. Les résultats sont en cours d'analyse par Bruxelles Mobilité et par les différentes communes concernées.

Nous restons attentifs à la situation et sommes bien sûr disponibles pour reprendre le dialogue avec Bruxelles Mobilité et les communes d'Ixelles et d'Auderghem pour partager les analyses respectives du résultat des comptages et examiner si certaines mesures peuvent être prises au niveau du pont Fraiteur et/ou au niveau d'autres points d'entrée du trafic en provenance de la E411.

Nous pouvons vous annoncer que la dropzone située au croisement des rues des Trois Tilleuls et des Béguinettes a été supprimée. Il subsiste certes des marquages au sol qui seront ôtés par le service Voiries, mais plus aucun véhicule de cyclopartage ne stationne à cet endroit. Et en supposant qu'un véhicule tente de le faire, son GPS lui renverrait un signal selon lequel il n'est pas stationné dans une zone autorisée. Le service Mobilité nous a par ailleurs signalé que le marquage de la dropzone Garennes/Béguinettes va être révérifié. Quant à la dropzone Noisetiers-Coloniale, elle se trouve sur une oreille de trottoir, qui n'entrave en rien les dalles podotactiles.



MOBILITÉ

Les habitants s'interrogent

Rue des Trois Tilleuls et autres rues étroites: trottoirs souvent encombrés par poubelles, statifs, vélos, bancs. Les stafids peuvent-ils être mis dans la rigole?

Le Collège répond

Les trottoirs à Watermael-Boitsfort sont en effet trop étroits et non conformes aux dispositions du règlement régional d'urbanisme en matière d'aménagement des cheminements piétons (minimum 1,5m de large). La conformation de la voirie est historiquement ainsi faite dans notre commune. Nous ne pouvons théoriquement pas les réparer sans l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme où il nous sera imposé de prévoir un réaménagement de façade à façade afin de prévoir une voirie conforme aux prescriptions du RRU (Règlement Régional d'Urbanisme). Ceci nécessite un budget très conséquent, et les choses continuent de se faire progressivement.

Nous sommes bien conscients du fait que l'espace public est de plus en plus sollicité et qu'il est souvent difficile de trouver un équilibre entre l'espace pour les piétons – et en particulier les personnes ayant des besoins spécifiques – les cyclistes, les trottinettes, les voitures, les voitures partagées, etc. Des conflits d'usage naissent à intervalles, et la Commune met beaucoup en œuvre pour tenter de les prévenir et de rendre la mobilité de toutes et tous la plus aisée possible.

Dans notre récente réunion POLUTRA (cellule regroupant les services Mobilité, Voiries et Aménagement du territoire ainsi que la Police), votre question relative à la mise en bord de trottoir des interdictions de stationnement a été abordée. Votre proposition va être soumise à Bruxelles Mobilité pour en vérifier la légalité. Les réalités de terrain sont parfois compliquées, et il nous faut en analyser l'impact pour toutes les citoyennes et tous les citoyens.



MOBILITÉ

Les habitants s'interrogent

Coin du Balai : problème de la présence de voitures-ventouses

Le Collège répond

La problématique des voitures-ventouses est en effet bien connue. À ce stade, le quartier dont vous êtes le résident est encore ce qu'on appelle une « zone blanche ». Ceci étant, nous vous confirmons que le service Mobilité étudie actuellement, en concertation avec l'agence de stationnement Parking Brussels, la faisabilité d'une nouvelle sectorisation des zones de stationnement et d'une extension progressive et phasée des zones bleues à l'ensemble du territoire communal.

La nouvelle organisation du stationnement communal aboutira à une division du territoire en plusieurs secteurs, appelés « mailles ». Cette organisation verra la fin du système actuel des secteurs fixes. Les habitants qui demanderont une carte de stationnement pourront choisir un secteur composé de la maille où se situe leur domicile ainsi que de deux mailles limitrophes. Chaque secteur couvrira ainsi une superficie d'environ 1,5 km², offrant davantage de souplesse tout en garantissant un stationnement de proximité.

L'objectif de ce nouveau plan est de mieux répondre aux besoins de stationnement des habitants en limitant le stationnement de longue durée des navetteurs. Il favorisera une meilleure rotation des véhicules et permettra de libérer davantage de places en voirie pour les riverains, tout en réduisant le phénomène des « voitures ventouses ».

Le nouveau plan a été conçu pour pouvoir, à terme, être déployé sur l'ensemble du territoire communal. La mise en œuvre sera toutefois progressive et ne démarrera pas avant le début de l'année 2027.

Nous ne manquerons pas d'informer les riverains de façon détaillée lorsque cette nouvelle sectorisation sera proche de prendre effet.



MOBILITÉ

Les habitants s'interrogent

Kattenberg : redessiner les places de parking et en ajouter 1 ou 2

Le Collège répond

Cette demande sera à l'ordre du jour de notre prochaine réunion de la cellule Polutra, prévue le 10 juillet prochain. Cette réunion rassemble les services Mobilité, Aménagement du Territoire et les Travaux publics ainsi que la Police.

Les emplacements déjà marqués seront a priori refaits (en peinture) et s'il y a lieu de les « redisposer » (réorganiser) pour faciliter les manœuvres, ce sera également réalisé. Par contre, il ne sera pas possible d'ajouter des emplacements étant donné que cela réduirait encore plus les zones de manœuvre et compliquerait les sorties de garage. Par ailleurs, il y a également un cheminement piéton à respecter (chemin donnant accès à l'avenue de la Foresterie).

PARTICIPATION

Serait-il possible de sensibiliser la population afin de limiter la **prolifération des affichettes** sauvages accrochées dans l'espace public et sur les arbres?

Pour une commune plus belle et plus propre visuellement, ces affichettes sauvages ne peuvent être apposées n'importe où. Cela est d'ailleurs interdit dans le règlement général de police. Dix panneaux citoyens ont spécifiquement été installés à différents endroits de la commune pour répondre à ce type d'affichage (www.watermael-boitsfort.be/fr/participez/panneaux-daffichage). Nous allons faire un rappel de l'existence de ces panneaux dans une prochaine édition du périodique communal 1170.

Réunion de quartier: pourquoi telle balade et pas une autre?

La nouvelle organisation des réunions de quartier en est à sa deuxième année. L'idée est de les organiser dans des lieux différents, avec une balade qui variera d'année en année afin d'essayer de passer dans la grande partie des rues du quartier.



PARTI- CIPATION

Les habitants s'interrogent

Demande de maison de quartier au Coin du Balai : éventuellement dans le Centre de Jour du CPAS qui va prochainement déménagé?

Réunion de quartier :
possibilité d'obtenir les informations données lors de la balade

Le Collège répond

Nous entendons et comprenons votre besoin d'un lieu de type Maison de quartier, dont plusieurs endroits sont destinés à cela sur le territoire communal. Dans votre quartier, il est possible de louer des locaux dans l'école La Sapinière. Nous vous conseillons également de vous renseigner auprès d'Atipi.

Concernant les locaux du Centre de soins de jour, ceux-ci devraient être occupés jusqu'à la fin de l'année 2026. Ensuite, l'objectif du CPAS est de trouver un nouvel occupant qui serait locataire. Le loyer envisagé se situerait autour de 1.500 euros par mois. Vu le contexte financier particulièrement tendu du CPAS actuellement, il n'est pas envisageable de renoncer à cette recette. Si nous devons avoir des difficultés à trouver un nouvel occupant et que les locaux devaient rester temporairement libres, nous pourrions éventuellement envisager l'une ou l'autre activité ponctuelle.

Si un endroit se dégageait dans le quartier, nous y serons bien entendu attentifs, tout en connaissant la charge foncière et la pression immobilière dans le Coin du Balai.

Pour ce qui est de la présentation faite par les échevins lors de la balade, un compte-rendu est disponible sur le site communal à la page : www.watermael-boitsfort.be/fr/participez/reunions-de-quartier/syntheses-2026. Vous y trouverez également un récapitulatif des questions écrites posées.



Les habitants s'interrogent

Le Collège répond

PROPRETÉ

Place Keym : **Disparition des bulles à verre**

Les bulles à verre ont été retirées sous l'ancienne législature en raison des très nombreuses plaintes des riverains concernant les nuisances sonores ainsi que les dépôts sauvages à leurs abords.

Une bulle à verre est située à proximité, rue du Brillant.

Déjections canines et verbalisation

Nous allons prévoir, dans les prochaines semaines, une campagne de sensibilisation plus large concernant la propreté publique, avec notamment la problématique des déjections canines.

TRAVAUX PUBLICS

Travaux Gruyer-Cèdres

Des travaux en urgence ont été réalisés suite à un effondrement de voirie au carrefour Gruyer-Cèdres. D'autres travaux plus structurels devraient être réalisés dans les prochains mois. Qu'en est-il ? Quelle déviation va être mise en place pour éviter de passer devant l'école maternelle La Roseraie ?

Vivaqua va commencer tout prochainement le renouvellement des égouts dans la rue Gratès et ensuite dans la rue des Cèdres.

Concernant le planning de la rue des Cèdres, les travaux sont prévus une fois ceux de la rue Gratès terminés, donc au plus tôt début de l'année 2027.

Des déviations seront mises en place tant pour le bus 41 que pour la circulation automobile. Nous éviterons tant que possible le report du trafic sur la rue du Loutrier, devant l'école maternelle La Roseraie.



TRAVAUX PUBLICS

Les habitants s'interrogent

Travaux rue Gratès :

- Quels travaux sont prévus par Vivaqua ? Nouveaux égouts ou rénovation du réseau existant ?
- Qu'est-il prévu pour le réaménagement des trottoirs et des plantations (accessibilité PMR, largeur des trottoirs, type d'arbres, etc.) ?
- Quel impact sur le nombre de places de parking ?
- Calendrier des travaux et de l'obtention des permis ?
- Comment sera assurée la coordination entre les différents impétrants afin de garantir des travaux durables ?

Rénovation de la rue des Trois Tilleuls

Projet Thomas & Piron : de quoi s'agit-il ?

URBA- NISME

Le Collège répond

Les travaux que Vivaqua va entreprendre sont le remplacement complet de l'égout situé dans la rue Gratès ainsi que les raccordements sur le domaine public vers chacune des habitations. Par contre, Vivaqua ne va pas placer d'égout supplémentaire ni rénover les conduites qui se trouvent sur terrains privés. Dans la foulée des travaux de remplacement des égouts, le revêtement en pavés autoblocants (qui ne sont plus produits) sera remplacé par des pavés de type klinkers. Les trottoirs et les zones de stationnement seront également refaits par la Commune après ces travaux. Les arbres d'alignement qui sont actuellement sur les trottoirs seront placés au niveau des zones de stationnement pour permettre le passage des personnes à mobilité réduite ou des poussettes. L'étude pour ces aménagements est actuellement en cours et déterminera comment placer au mieux les arbres pour minimiser la perte de places de parking. Les travaux de Vivaqua devraient durer jusqu'à fin de l'année. Une coordination avec les autres impétrants a eu lieu via le système Osiris. Les autres impétrants sont déjà intervenus.

Le service Voiries va venir sur place analyser l'état de la rue des Trois Tilleuls et voir ce qu'il a lieu de faire à moyen terme.

Le dossier Thomas & Piron a fait l'objet de plusieurs séances d'information. Les permis sont également consultables via la plateforme MyPermit, et une commission de concertation a bien été organisée dans le cadre de la procédure en mars 2025. Plus de 70 riverains y ont participé.

Le Collège a veillé à assurer un maximum de transparence tout au long du processus. Les remarques formulées par les habitants et les riverains ont été prises en compte dans l'analyse du dossier. Le projet final est d'ailleurs plus limité que sa version initiale, avec une attention particulière portée à son intégration et au respect du quartier.